

plus puissant est celui de la soumission à titre d'essai, mais que l'Esprit-Saint domine tout. Malheureusement nous ne connaissons pas les vues de Dieu. Nous savons qu'il veut notre salut tout en ignorant comment il le veut ; aussi, pour conclure, il n'y a qu'à répéter ces paroles. " Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ".

— Dans tout ce que l'on a écrit pour ou contre la séparation, il y a une considération qui a échappé à tous les journalistes, à tous les orateurs. Avant le premier janvier 1906, il y avait en France des biens ecclésiastiques. C'étaient les biens des menses épiscopales, des presbytères et églises appartenant aux fabriques. Si les églises ne leur appartenaient pas, les mobiliers des églises, tableaux, vases sacrés, ornements étaient propriété des fabriques et par conséquent de l'Eglise. A partir du premier janvier 1906, l'Eglise de France a été dépouillée d'un trait de plume de tous ses biens. Elle n'a plus un centimètre carré de terrain, plus un titre de rente, pas un ornement, et, chose incroyable à dire, le ciboire ou le Dieu trois fois saint daigne reposer dans le saint tabernacle, le calice qui renferme son précieux sang, la patène qui reçoit son corps sacré n'appartiennent plus à l'Eglise et par conséquent plus à Notre-Seigneur. Le Sauveur avait dit jadis que le fils de l'homme n'avait pas une pierre où reposer sa tête ; dans l'Eglise de France il n'a pas un corporal, linceuil de sa mort mystique, pas un calice, pas un ciboire. Le tout appartient désormais à des associations cultuelles faites en-dehors de l'Eglise et qui, lorsqu'elles seront dissoutes par le gouvernement, devront passer ces biens à l'Etat. Voilà quelle est présentement la situation de l'Eglise de France. Dans l'étude de ces questions il est manifeste que les évêques se sont laissés guider par ce qu'ils croyaient devoir avant tout sauver les églises et le mobilier des églises, et tous ces biens leur sont enlevés. Si le gouvernement leur en laisse la jouissance pour un temps, c'est uniquement dans le but de mieux en assurer la spoliation totale et sans retour.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a fait la France, qui par la France a fait le Canada, n'a plus en France, un ciboire qui lui appartienne, une patène et un calice où il vienne s'immoler pour nous. Et on appelle cette loi *libérale*, probablement parce qu'elle a spolié Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DON ALESSANDRO